Pollution de l'air: diminution des émissions de méthane

1996/2254(COS) - 18/03/1998

La commission a appelé à la création d'une Agence européenne pour le climat. Comme la commission l'a déclaré dans sa proposition de résolution sur la communication de la Commission sur la stratégie de diminution des émissions de méthane, cette agence coordonnera les actions publiques et privées de protection climatique. Cette proposition de résolution fait partie d'un rapport élaboré par M. Pedro MARSET CAMPOS (GUE/NGL, E) dans le cadre de la procédure de consultation. Le méthane (CH4) bloque la chaleur et empêche sa libération dans l'atmosphère, contribuant ainsi à l'effet de serre. Le méthane vient juste après le dioxyde de carbone (CO2) dans la liste des substances contribuant au réchauffement de la planète. 30 % des émissions de méthane proviennent de sources naturelles (par ex. Les marécages), les autres résultant de l'activité de l'homme, notamment l'élevage, le décharges et l'utilisation de sources d'énergie fossiles. Au nombre de autres sources anthropiques, on citera notamment la riziculture, les feux de broussailles et les gisements de charbon. La Commission a pour objectif de réduire les émissions de méthane dans l'UE de 30 % par rapport à leur niveau de 1990 et ce pour l'année 2005 et de 41 % pour l'an 2010. Dans sa proposition de résolution, la commission invite la Commission à présenter un ensemble de recommandations sur le plan législatif, économique et social en vue de parvenir, par le biais de propositions concrètes dans le cadre d'un calendrier défini, à une réduction substantielle des émissions de méthane. Elle souhaite notamment que le méthane provenant des gisements de charbon et des décharges urbaines soit récupéré aux fins d'utilisation comme source d'énergie. Il convient d'améliorer l'alimentation animale et de gérer les déchets de l'élevage. Il faut, par l'éducation et l'information, de sensibiliser davantage l'opinion publique sur la nécessité de changer les comportements en ce qui concerne l'élimination des déchets. La commission demande des exonérations fiscales pour les entreprises européennes qui contribuent à réduire les émissions de méthane dans les pays tiers. Elle demande également que l'UE accord les crédits nécessaire pour la réparation des fuites de méthane se produisant dans les anciens pipelines de l'ex-Union soviétique.